



Depuis plusieurs semaines, les personnels de l'éducation nationale se mobilisent contre la loi Blanquer dite de l'École de la "confiance" et contre la loi de transformation de la Fonction Publique.

Suite de la "concertation" ministérielle sur l'école inclusive lancée en octobre, le projet de loi adopté en première instance à l'Assemblée et étudié mi-mai au Sénat, présage des dégradations des conditions de travail des AESH. Si la généralisation de contrats CDD de 3 ans à la rentrée est une maigre avancée obtenue par les interventions syndicales et la mobilisation des AESH, les 6 années de CDD pour obtenir un CDI persistent. Les 60 heures de formation d'adaptation à l'emploi existaient déjà dans les textes. Ces contrats restent toujours aussi précaires avec de très faibles salaires, des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et une absence de reconnaissance professionnelle.

Les pôles inclusifs prévoient la mutualisation des aides humaines et matérielles au détriment de l'aide individuelle. L'expérimentation en cours semble bien loin des objectifs vertueux annoncés par le ministère. Nous dénonçons notamment le fait que ceux-ci se traduisent par une accentuation des inégalités et par la dégradation des conditions de travail des AESH : employeurs multiples, multiplication du nombre d'élèves suivis sur des lieux différents...

Face aux propositions du Ministère, nous exigeons pour les AESH :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- l'arrêt immédiat de l'expérimentation et de la généralisation prévue des PIALs et le maintien des accompagnements individuels dans le cadre d'un dispositif permettant de répondre aux besoins des élèves et des familles et respectueux des conditions de travail des AESH ;
- le versement des indemnités REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ; des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la prise en compte du travail invisible (réunions / concertation / régulation / adaptation des apprentissages) et de la pénibilité
- la possibilité d'une quotité de travail choisie à temps plein ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante

Rassemblement devant la Préfecture de La Roche sur Yon

Mercredi 15 mai à 15 heures